

Séance
ordinaire du 4
avril 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4^e) JOUR
DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Onze (11) contribuables assistent à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville soit madame Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

Est également présent monsieur Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.04.158

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA
SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

22.04.159

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 21 mars 2022.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ₶ Comptes réguliers : 431 807.83\$
 - ₶ Comptes préautorisés : 1 104 839.27\$

ADMINISTRATION

5. Autorisation d'inscription aux assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Acceptation des conditions pour l'abandon et la création d'une servitude sur le lot 6 417 532 – Hydro-Québec et Telus – autorisation de signature.

FINANCES

7. Autorisation de versement de don.

8. Autorisation d'un paiement de 729 704 \$ payable en deux (2) versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.
9. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.
10. Autorisation de remboursement de la cotisation annuelle à l'Ordre des urbanistes du Québec.
11. Autorisation d'adhésion à la corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) 2022.
12. Radiation de comptes à recevoir.
13. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour 2022.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. Autorisation de formation pour la responsable aquatique.
15. Autorisation d'adhésion à Gestionnaires des ressources humaines des municipalités du Québec.
16. Autorisation d'inscription pour le directeur du service des loisirs.

LOISIRS

17. Autorisation de pont payant au profit du club de natation les Espadons-Paraxion.
18. Adoption d'une politique de développement des collections 2022 – Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
19. Adoption d'une politique d'élagage 2022 – Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
20. Autorisation de demande d'assistance financière à la Société nationale de l'Est-du-Québec pour l'organisation de la fête nationale 2022.
21. Autorisation d'ajout de prises électriques à l'Amphithéâtre Desjardins.
22. Modification à la résolution 22.03.150 – achat d'un compresseur.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. Autorisation d'octroi d'un poste permanent à temps plein de préventionniste lieutenant au sein du service incendie.

TRAVAUX PUBLICS

24. Autorisation d'un contrat pour le marquage ponctuel de chaussée pour 2022.

URBANISME

25. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
26. Adoption du premier projet de règlement 2022-1479 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
27. Affaires nouvelles.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

22.04.160

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 7 ET 21 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et 21 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 7 mars 2022 à 20 h en sa forme et teneur;

il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 21 mars 2022 à 20h en sa forme et teneur.

22.04.161 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 431 807.83\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 104 839.27\$.

ADMINISTRATION

22.04.162 AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2022 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de six membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Québec les 12 et 13 mai 2022. Le tarif est de 795 \$ par personne plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont également autorisés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22.04.163 ACCEPTATION DES CONDITIONS POUR L'ABANDON ET LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE SUR LE LOT 6 417 532 – HYDRO-QUÉBEC ET TELUS – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est en voie de vendre le lot 6 417 532 du cadastre du Québec et que celui-ci est grevé d'une servitude d'utilités publiques des compagnies Telus et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le positionnement de cette servitude est préjudiciable à l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a fait une demande à Hydro-Québec concernant l'abandon de ses droits de servitude sur le lot 6 417 532;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec consent à l'abandon la servitude 10 210 812 à la condition que cet abandon ne se limite qu'à l'immeuble mentionné et que la servitude continue d'exister sur les autres immeubles déjà affectés par ladite servitude;

CONSIDÉRANT QUE cette renonciation est conditionnelle à la création d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Telus Communication;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli accepte également toutes les autres conditions exigées par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli retiendra les services de monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre pour la préparation de la description technique pour la nouvelle servitude selon les exigences d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli retiendra les services de Me Nadia Heppell, notaire de l'étude de notaire Charbonneau, Michaud, Heppell Inc et assumera les frais liés à la préparation et à la publication des actes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le

conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte les conditions énumérées ci-dessus relativement à l'abandon de la servitude 10 210 812 pour le lot 6 417 532 et la création d'une servitude pour le même lot.

De même, le conseil autorise, la greffière, madame Kathleen Bossé, à accepter et à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à cette demande;

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte qui sera préparé par la notaire pour l'abandon et la création de la servitude.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

FINANCES

22.04.164

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
CFP Mont-Joli –Mitis	Gala Méritas	100\$

22.04.165

AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 729 704 \$ PAYABLE EN DEUX (2) VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2022 a été présentée par le Ministère de la Sécurité publique au montant de 729 704 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements soit 364 852 \$ au plus tard le 30 juin et 364 852 \$ au plus tard le 31 octobre 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

22.04.166

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une ville de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres

public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- **QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

22.04.167

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement de la cotisation annuelle à l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année 2022, à madame Marie-Berline Deschênes et ce, au montant de 360.08\$ plus les taxes.

22.04.168

AUTORISATION D'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) 2022

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2022 à mesdames Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme et Marie-Berline Deschênes, inspectrice municipale, et ce, au coût de 615\$ plus les taxes.

22.04.169

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3008 39	CPE les P'tits Montois	128.09\$
D 3009 41	Habitation GD Construction	191.83\$
D 3010 47	Société immobilière GP	806.77\$

22.04.170 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS POUR 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une somme de 390 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour l'année 2022.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22.04.171 AUTORISATION DE FORMATION POUR LA RESPONSABLE AQUATIQUE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription à une formation moniteur premiers soins à madame Noémie Richard qui aura lieu à Rimouski en avril prochain, et ce, au coût de 285.13\$ plus les frais de déplacement et de repas.

22.04.172 AUTORISATION D'ADHÉSION À GESTIONNAIRES DES RESSOURCES HUMAINES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion de madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines, à Gestionnaires des ressources humaines des municipalités du Québec pour l'année 2022, et ce, au coût de 300\$.

22.04.173 AUTORISATION D'INSCRIPTION POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, monsieur Roch Nadeau, à s'inscrire au congrès de l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) - Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) qui aura lieu du 10 au 13 mai prochain à Rimouski au coût de 430\$.

LOISIRS

22.04.174 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE NATATION LES ESPADONS-PARAXION

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de natation Les Espadons Paraxion à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 14 mai 2022 de 9 h à 15 h 30.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

22.04.175 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 2022 — BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit détenir une politique de développement des collections 2022 pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Bélanger, régisseuse, a déposé cette politique aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en a pris connaissance et l'accepte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé

par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la politique de développement des collections 2022 pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

22.04.176 ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ÉLAGAGE 2022 — BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit détenir une politique d'élagage 2022 pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Bélanger, régisseuse, a déposé cette politique aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en a pris connaissance et l'accepte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la politique d'élagage 2022 pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

22.04.177 AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST-DU-QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2022

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisation de festivités sur le site de l'Amphithéâtre Desjardins à l'occasion de la Fête nationale du Québec 2022.

L'engagement financier de la Fête nationale représente un montant d'environ 9 000 \$ plus les taxes applicables.

Il est aussi convenu de permettre au directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Roch Nadeau, d'acheminer une demande d'aide financière à la Société Nationale de l'Est-du-Québec en vue de l'élaboration d'activités variées. Par cette même résolution, le conseil autorise monsieur Nadeau à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'ensemble des documents relatifs à la présentation d'une telle demande.

22.04.178 AUTORISATION D'AJOUT DE PRISES ÉLECTRIQUES À L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'ajout de quatre (4) prises électriques à l'Amphithéâtre Desjardins par les Électriciens Jacques Bérubé inc., et ce, au coût de 1395 \$ plus les taxes.

22.04.179 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 22.03.150 – ACHAT D'UN COMPRESSEUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé par la résolution 22.03.150 l'achat d'un compresseur pour l'amphithéâtre Desjardins au coût de 37 241,21 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la période de garantie du prix de soumission était terminée;

CONSIDÉRANT QUE le prix du compresseur en 2022 est de 40 775.20\$ plus les taxes;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le montant supplémentaire de 3 533.09\$ plus les taxes requis pour procéder à l'achat dudit compresseur.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22.04.180 AUTORISATION D'OCTROI D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN DE PRÉVENTIONNISTE LIEUTENANT AU SEIN DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un poste permanent à temps plein de préventionniste lieutenant au service incendie à monsieur Jérémy Lévesque. Monsieur Lévesque entrera en fonction le 5 avril prochain et sera assujéti aux conditions de la convention collective des pompiers et pomprières du Québec, section locale Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

22.04.181 AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE POUR 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi d'un contrat de marquage ponctuel de chaussée à la firme BO Traçage pour un montant approximatif de 28 392,50 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

URBANISME

22.04.182 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

22.04.183 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2022-1479 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

22.04.184 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

22.04.185 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Sébastien Ouellet s'interroge sur l'emplacement de la future patinoire extérieure de Mont-Joli. Le deck hockey a-t-il été envisagé?

Monsieur Soucy indique que c'est une possibilité.

Il semble que l'emplacement à Rimouski ait mauvaise presse parcequ'il est situé sur le dessus d'un immeuble.

Le maire indique que d'autres emplacements à Rimouski ne causent pas de problèmes.

Monsieur Ouellet mentionne qu'il y a eu plusieurs plaintes pour du deck hockey au Québec concernant le bruit: Saguenay, Mont-St-Hilaire, Drummondville e t affirme que cette activité brimerait les citoyens du secteur qui le sont déjà par la présence du nouvel amphithéâtre (pollution lumineuse, pollution sonore, grondement sonore, sons des sifflets, des cris, buzzer, buts, frappe des rondelles sur les bandes et baies vitrées).

Monsieur Ouellet s'oppose à cet emplacement, déjà que le garage municipal fait du bruit et suppose que le deck hockey s'ajouterait en été sur la patinoire extérieure et fait mention de l'article 3 du règlement des nuisances. Il mentionne qu'il ne s'oppose pas au projet, mais pas à cet endroit. Il suggère de déplacer le site de la future patinoire.

Le maire mentionne que la Ville est à l'écoute des commentaires des citoyens. Le conseil va délibérer et réfléchir aux informations qui ont été apportées.

Monsieur Jean-Denis Déry demande si les élus seraient intéressés à avoir une patinoire derrière chez eux ?

Le maire s'engage à donner des réponses aux citoyens qui se sont présentés ce soir au conseil.

Denis Julien, n'a rien contre le sport, rien contre une glace extérieure mais contre le deck hockey.

Richard Vachon : demande pourquoi le conseil a acheté la MRC, pourquoi elle n'a pas consulté les gens du secteur.

Gaétan Morissette : dit qu'il avait déjà porté plainte il y a 12 ans contre le bruit à la polyvalente. Mentionne que c'est un secteur bruyant.

Madame McIntyre: Félicite le conseil pour l'entretien des sentiers du parc du ruisseau Lebrun, mais les motoneiges qui passent dans le sentier rendent le tout dangereux. Madame se plaint également des jeunes de la polyvalente qui brisent le traçage du sentier.

22.04.186

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 52 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint